

COMMUNIQUÉ

Le président d'Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme traduit en appel pour « provocation directe à la rébellion » et « entrave volontaire à la circulation d'un aéronef ».

André Barthélemy, président de l'ONG Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, comparaitra devant la Cour d'appel de Paris (10 Boulevard du Palais, 1er arrondissement, Chambre 7) le 29 octobre prochain à 13h30.

Il avait fait l'objet d'une condamnation ferme à une peine d'amende de 1 500 euros pour « provocation active à la rébellion » et « entrave volontaire à la circulation d'un aéronef » en première instance en 2009.

André Barthélemy s'est opposé aux conditions d'expulsion de deux ressortissants congolais à bord d'un vol Air France, le 16 avril 2008, alors qu'il se rendait à Brazzaville dans le cadre d'une mission pour l'organisation Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme. André Barthélemy et plusieurs passagers ont protesté contre le traitement infligé à ces deux hommes qui étaient menottés et encadrés par huit policiers et se plaignaient d'être maltraités.

Les deux Congolais ont été débarqués de l'avion, André Barthélemy a été placé en garde à vue pendant une dizaine d'heures et interrogé par la Police aux Frontières. Il a été traduit le 19 février 2009 devant la 14ème chambre correctionnelle du Tribunal de Bobigny et a été condamné à une peine d'amende de 1 500 euros. Une pétition de solidarité a été diffusée à l'occasion du procès et a recueilli plus de 5 500 signatures. Une pétition de soutien a également été signée par une cinquantaine d'ONG nationales et internationales.

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme proteste contre les poursuites engagées contre son président. Cette condamnation est emblématique d'un climat devenu de plus en plus tendu pour les étrangers en France et pour ceux qui leur manifestent leur solidarité. A l'heure où l'Union Européenne lui demande des clarifications sur les mesures d'expulsions collectives prises à l'encontre de la population Rom, le gouvernement français s'apprête néanmoins à durcir les conditions d'immigration sur son territoire par des mesures parfois contraires aux droits les plus fondamentaux.

La défense d'André Barthélemy sera assurée par Maître William Bourdon.

MM. Paul Bouchet (Conseiller d'État honoraire et ancien président de la CNCDH) et Michel Forst (Secrétaire général de la CNCDH) comparaitront à l'audience en qualité de témoins, à la demande de la défense.

Une pétition de soutien à André Barthélemy peut-être signée en ligne sur site du Réseau Éducation Sans Frontières (RESF) : <http://www.educationsansfrontieres.org/article31635.html>.

AGIR ENSEMBLE POUR LES DROITS DE L'HOMME

Organisation Non Gouvernementale, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme soutient financièrement et techniquement depuis près de 20 ans des projets de promotion et de défense des droits humains et des libertés fondamentales à travers le monde. Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme bénéficie du statut consultatif auprès de l'ONU.